

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'Institut supérieur d'informatique ISI

Deuxième rapport d'évaluation

20 août 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 21 août 2002

Madame Henriette Morin
Directrice générale
Institut supérieur d'informatique (ISI)
500, Place d'Armes, 16^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Objet: Révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'Institut supérieur d'informatique (ISI) a déjà fait l'objet d'un premier examen par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en octobre 1998. Au terme de cette première évaluation, la politique avait été jugée **entièrement satisfaisante**. L'Institut a fait parvenir à la Commission une version révisée de sa PIEA. La Commission l'a examinée, lors de sa réunion du 20 août 2002, particulièrement au regard des modifications apportées à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission note que la politique est plus précise quant aux compétences à maîtriser pour obtenir la note de passage et en ce qui concerne le partage des responsabilités attribuées à la direction. Les pourcentages qui réglementent la qualité du français dans les travaux ont été revus et les articles de la PIEA qui portent sur les absences, les examens de reprise, la reprise de cours et les échecs ont également fait l'objet d'ajouts et de modifications dans la politique.

La Commission remarque que la formulation de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 5.2 nuit à la compréhension de la règle sur la substitution. L'Institut pourrait modifier cette phrase dans le but d'expliquer clairement qu'un cours peut être remplacé par un cours déjà suivi et réussi **ou** par un autre cours à suivre.

La Commission estime que les amendements apportés à la politique corroborent le jugement initial qu'elle a déjà porté et elle déclare de nouveau cette politique **entièrement satisfaisante**.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer